

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE INTRASENSE

PARTICIPEZ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 JUIN 2021 EN VOTANT LES RÉSOLUTIONS

Votre participation est décisive pour obtenir le quorum nécessaire à la tenue de cet événement et voter les résolutions. Retrouvez dans ce guide toutes les informations pratiques afin d'exercer votre rôle d'actionnaire.

Pour toute question, nous nous tenons à votre disposition par email : intrasense@newcap.eu



Votez à l'AG et jouez votre rôle d'actionnaire

L'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) se tiendra le 30 juin 2021 à 14 heures dans les locaux du cabinet Jeantet, 11 rue Galilée – 75116 Paris. Par conséquent, les votes se font **par correspondance**, en donnant procuration ou **lors de l'Assemblée Générale Mixte pour les actionnaires physiquement présents**, selon les modalités détaillées dans l'avis de réunion de la Société publié au Bulletin d'annonces légales obligatoires (BALO) du 26 mai 2021.



Droit de communication des actionnaires

Tous les documents qui doivent être communiqués aux actionnaires dans le cadre de cette assemblée seront tenus à disposition dans les délais légaux au siège social et sur le site Internet de la Société dans la rubrique [Assemblée Générale 2021](#). Les actionnaires pourront également se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sur simple demande écrite adressée à Société Générale, Services Assemblées, CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 03, ou à l'adresse électronique suivante : investisseurs@intrasense.fr.



Questions en Assemblée Générale

Tout actionnaire peut formuler une question écrite. Ces questions devront être adressées par lettre recommandée avec avis de réception à **INTRASENSE, 1231, avenue du Mondial 98, 34000 MONTPELLIER** ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : investisseurs@intrasense.fr, au plus tard quatre jours ouvrés avant l'assemblée générale, soit le **24 juin 2021**, accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.



Communication électronique privilégiée

Dans le contexte sanitaire actuel, les actionnaires sont encouragés à privilégier la communication par voie électronique.

ACTIONNAIRE SOUHAITANT ASSISTER PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

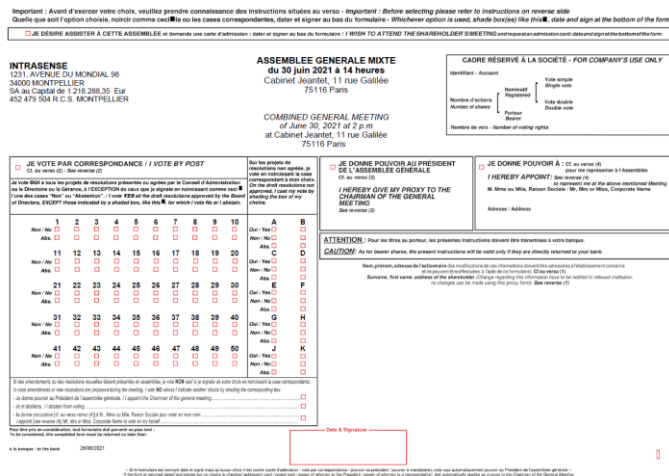
- **pour les actionnaires au nominatif** : Demander votre carte d'admission en cochant l'option correspondante sur le formulaire de vote et le retourner signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ; si vous n'avez pas reçu de carte d'admission, vous pourrez vous présenter directement le jour de l'assemblée générale au guichet prévu à cet effet, **muni d'une pièce d'identité**.
- **pour les actionnaires au porteur** : Demander à l'intermédiaire financier qui gère vos titres qu'une carte admission vous soit adressée. Si vous n'avez pas reçu de carte d'admission, vous pourrez vous présenter directement le jour de l'assemblée générale au guichet prévu à cet effet, **muni d'une attestation de participation remise par votre intermédiaire financier, attestant de votre qualité d'actionnaire au 28 juin 2021 à zéro heure, et d'une pièce d'identité**.

ACTIONNAIRE NE POUVANT ASSISTER PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **pour les actionnaires au nominatif** : Renvoyer le formulaire unique de vote ou de procuration par correspondance, qui sera adressé avec la convocation, également téléchargeable sur le site de la Société, rubrique [Assemblée générale 2021](#) :
 - De préférence par courriel sous forme de copie numérisée en pièce jointe d'un e-mail envoyé à l'adresse ag2021@intrasense.fr. **Aucune copie numérisée d'un formulaire non signé ne sera prise en compte**
 - Par défaut, envoyer le courrier à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation à l'adresse : Services Assemblées, CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 03
- **pour les actionnaires au porteur** : Envoyer le formulaire de vote, téléchargeable sur le site de la Société, rubrique [Assemblée générale 2021](#) à l'intermédiaire financier qui gère vos titres. Celui-ci se chargera de le transmettre à Société Générale accompagné d'une attestation de participation.

Je renseigne, date et signe le formulaire

Ne pas utiliser à la fois « je vote par correspondance » et « je donne pouvoir à »



Si vous votez par correspondance, cochez une case par ligne

Date limite de réception du formulaire

Si vous donnez pouvoir au Président ou à un tiers, cochez la case

Quel que soit votre choix, inscrivez votre Nom, votre Banque et la ville de l'agence

Quel que soit votre choix, datez et signez



Ne seront pris en compte que les formulaires de vote dûment remplis parvenus à Société Générale, à l'adresse indiquée ci-dessus, trois jours francs au moins avant la date prévue de l'Assemblée, soit le **26 juin 2021 à 23h59** au plus tard.



S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données ne seront valides qu'accompagnées de l'attestation de participation établie, envoyée dans les délais légaux, par l'établissement financier qui tient votre compte titres.